



**AVIS D'ASSEMBLÉE PUBLIQUE
DE CONSULTATION
PROJET DE RÈGLEMENT 496.26-2019**

**Aux personnes intéressées par le projet
de règlement modifiant le règlement de zonage 496-2015**

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Lors d'une séance ordinaire tenue le 2 décembre 2019, le conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge a adopté le projet de règlement de modification numéro 496.26-2019 intitulé «RÈGLEMENT NUMÉRO 496.26-2019 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 496-2015 AFIN DE REVOIR LES LIMITES DE CERTAINES ZONES, REDÉFINIR LES USAGES PERMIS ET CORRIGER CERTAINES OMISSIONS » .

Une assemblée publique de consultation aura lieu **le jeudi 23 janvier, à 17h30**, à la salle Marcel Bédard de la Place Saint-Louis, située au 189, rue Dupont, à Pont-Rouge, entrée par la porte arrière-numéro 14. Au cours de cette assemblée, le maire ou la personne nommée par le conseil expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Toujours en lien avec le projet de règlement numéro 496.26-2019 visant l'ensemble du territoire de la Ville de Pont-Rouge, le principal objet de cette assemblée est :

- Modifier les limites de la zone Ra-70;
- Créer six nouvelles zones résidentielles à l'intérieur du secteur Sud de la ville;
- Modifier certaines normes relatives aux bâtiments accessoires appartenant à la catégorie H3;
- Ajouter des dispositions particulières applicables à l'usage C209;
- Ajouter des dispositions particulières applicables aux zones Rb-83, Rb-84, Ra-85, Ra-86 et Rc-87;
- Modifier le délai maximal des enseignes temporaires.

Le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau de la soussignée, aux heures ordinaires de bureau.

DONNÉ À PONT-ROUGE, CE 8^e JOUR DU MOIS DE JANVIER DE L'AN 2020.

La greffière,

Me Esther Godin